

COMMUNE DE RIDDES

Compte de chèques postaux 19-1029-6
Téléphone (027) 305 20 20

1908 Riddes, le 16 novembre 2010

A LA REDACTION DU
BULLETIN OFFICIEL
Rue de l'Industrie 13
1950 SION

COMMUNE DE RIDDES Demande d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Yan Felder, domicilié à Vollèges, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement : La Tzoumaz, lieu dit La Croix de Coeur

Enseigne de l'établissement : "Restaurant La Croix de Coeur "

Prestations : service de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place.

Heures d'ouverture et de fermeture : Hiver : selon ouverture des pistes

Été : 8 h 00 à 22 h 00 (dimanche au jeudi)

8 h 00 à 23 h 00 (vendredi et samedi)

Début de l'activité : novembre 2010

Employeur : Téléverbier SA

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la commune, par écrit, dans les 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 16 novembre 2010

L'Administration communale